

*Travaux de la Chambre*

ment le faire d'une manière qui soit équitable et responsable à l'égard de toutes les parties concernées.

Cela inclut le fonctionnaire pris individuellement, la fonction publique dans son ensemble, le gouvernement qui dépend des conseils et de la coopération de celle-ci, enfin et surtout, les Canadiens qui comptent sur la fonction publique pour poursuivre cette belle tradition qui consiste à assurer un bon gouvernement et la paix dans tout le pays.

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre et nonobstant la désignation d'un jour pour les travaux des subsides le vendredi 3 avril 1992, le gouvernement procède à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-45, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport de marchandises dangereuses;

Que, au plus tard à 14 h 45, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi soient mises aux voix, sans autre débat ni amendement;

Que tout vote par appel nominal soit différé à 18 heures, le lundi 6 avril 1992;

Que, le lundi 6 avril 1992, le gouvernement procède à l'étape du rapport du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition, et à l'étape du rapport du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé;

Que, au plus tard à 17 h 45, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi C-31 et de l'étape du rapport du projet de loi C-60 soient mises aux voix, sans autre débat ni amendement;

Que, le mardi 7 avril 1992, le gouvernement procède à la troisième lecture du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition, et à la troisième lecture du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé;

Que, au plus tard à 17 h 45, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape de la troisième lecture desdits projets de loi soient mises aux voix, sans autre débat ni amendement; et

Que, le mercredi 8 avril 1992, au cours des affaires émanant du gouvernement, le gouvernement procède à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (agression sexuelle).

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Madame la Présidente, je veux simplement confirmer que la motion a fait l'objet de discussions entre les partis. Nous sommes

tout à fait disposés à l'appuyer. J'ai cependant deux questions à poser au secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre.

À propos des projets de loi C-31 et C-60, lundi et mardi, nous avons un ordre prévoyant qu'on disposera des deux projets de loi à diverses étapes. Le secrétaire parlementaire peut-il me donner l'assurance qu'on accordera suffisamment de temps à l'étude de chacun des deux projets de loi à la Chambre? Nous craignons évidemment qu'on expédie le second projet de loi dans chaque cas, comme cela s'est déjà produit lorsqu'on n'a réellement accordé aucun débat au second. Je voudrais obtenir cette assurance.

Deuxièmement, au sujet du projet de loi C-49, dont le débat débutera mercredi, le secrétaire parlementaire peut-il dire si le gouvernement a l'intention de le soumettre à un vote avant le congé prévu à la fin de la semaine?

**M. Cooper:** Madame la Présidente, je tiens à signaler au député que, effectivement, nous voulons veiller à ce que les deux projets de loi, le C-31 et le C-60, puissent être débattus pendant un certain temps. Naturellement, cela dépend du bon vouloir des deux côtés de la Chambre. Le député peut toutefois compter sur notre collaboration afin que nous puissions aborder le projet de loi C-60 les deux jours.

Deuxièmement, en ce qui concerne le projet de loi C-49, il a raison, le gouvernement a l'intention de le faire adopter à l'étape de la deuxième lecture avant que nous ajournions, à la fin de la semaine prochaine.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Madame la Présidente, je sais que les partis ont tenu de longues discussions afin de s'entendre sur les modalités.

Je suis heureux de signaler que mon parti appuie l'ordre. Étant donné le nombre de projets de loi que la Chambre adopte ces temps-ci, je me demande s'il en restera au *Feuilleton* d'ici la fin de la semaine prochaine.

J'espère que le secrétaire parlementaire reconnaîtra que le gouvernement est plutôt lent à nous présenter ses projets de loi.

• (1830)

**M. Cooper:** Madame la Présidente, l'inquiétude manifestée par mon collègue me flatte. La plupart du temps, il me reproche de vouloir faire adopter nos projets de loi trop rapidement à la Chambre. Il est bon de voir que, à l'approche du printemps, nous semblons avoir finalement trouvé un certain équilibre.